



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aveugles et malvoyants

Question orale n° 961

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'attribution de la prestation spécifique dépendance. En effet, les élus sont confrontés à des situations particulièrement difficiles de personnes âgées, aveugles, qui bénéficiaient de l'allocation compensatrice et qui sont désormais exclues de la prestation spécifique dépendance dans la mesure où ce handicap n'est plus considéré comme critère déterminant pour bénéficier de ce secours. Or, il s'agit de personnes handicapées, invalides et dépendantes, et il est incompréhensible qu'elles soient systématiquement rejetées du bénéfice de cette prestation. Il est urgent d'envisager des mesures pour mettre fin à cette situation inéquitable et difficilement justifiable auprès des demandeurs. L'absence de dispositif plus favorable risquerait de discréditer la prestation spécifique dépendance.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 961

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1999, page 6889

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 décembre 1999

Question retirée le : 2 octobre 2000 (Retrait à l'initiative de l'auteur)